L'ECHO DE MANITOBA.

JEUDI, MARS 3,0 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

RECLAMATION.

Les plaintes se font de jour en jour plus nombreuses contre le service des postes à Winnipeg.

Tantôt c'est une lettre qui met 15 jours à traverser le Manitoba ; tantôt une lettre mise au département des lettres mortes, sans avoir été présentée à l'adresse fort correctement écrite ; tantôt, enfin, ce sont des journaux qui arrivent à destination huit jours après leur envoi, à une distance de huit milles de Winnipeg.

Nous ignorons à qui ou à quoi nous devons attribuer ces lacunes inadmissibles, mais il importe que ceux sur qui retombe la responsabilité prennent au plus tôt des mesures pour faire cesser un état de choses intolérable.

Si le nombre des employés est insuffisant, qu'on l'augmente, mais que cela cesse.

Il conviendrait aussi de se montrer plus sévère envers les maîtres de poste, dans nombre de paroisses, qui négligent par trop manifestement leur service.

Il ne faut pas que l'emploi de maître de poste serve uniquement à faciliter les affaires de Monsieur un tel ; les fonctions de maître de poste comportent aussi des devoirs, et le public qui, en fin de compte, les paye, a droit d'exiger un peu plus d'exactitude et de soin.

C'EST REVOLTANT.

Le député de Saint-Boniface abuse vraiment, par trop, de l'indulgence inconcevable dont l'électorat a fait preuve à son égard ; on dirait qu'il a pris à tâche de faire rougir ses électeurs, de leur choix, tant il met d'empressement à étaler une ignorance qui n'a d'égale que sa présomption.

Les caricaturiques européens, dont la verve sarcastique a prétendu synthétiser le type yankee sous la figure du marchand de cochon enrichi, n'ont jamais, dans leurs plus folles créations, osé concevoir rien de plus grotesque que les déclarations cyniques dont s'est rendu coupable M. Lauzon, vendredi dernier, sur le parquet de la Chambre.

Jugez-en, plutôt.

En fait d'immigrants, le député de Saint-Boniface a déclaré qu'il ne *faisait point de différence entre un homme blanc et un nègre, du moment qu'ils ont de l'argent.*

Les qualités du cœur et de l'esprit, l'intelligence, le savoir, l'amour du travail, la moralité, tout cela importe peu à M. Lauzon ; pour lui, une seule chose est à considérer : l'argent.

Les Mennonites, toujours d'après M. Lauzon, sont de bons immigrants parce que plusieurs d'entre eux ont apporté, les uns $40,000, les autres $20,000 ou $10,000.

Les Doukhobors au contraire qui, à eux tous (2,500), n'avaient pas plus de $10,000 sont des immigrants détestables.

Pour être conséquent avec lui-même, M. Lauzon devrait prier le gouvernement d'attirer au Manitoba tous les caissiers mangeurs de grenouille, tous les hardis défonceurs de coffre-fort, tous les coquins enrichis aux dépens de leur prochain ; l'argent, voyez-vous, ça n'a pas d'odeur.

En vérité, l'on reste stupéfait devant une telle absence de sens moral.

A quel degré d'inconscience faut-il être descendu pour en arriver à afficher tant de cynisme ?

Est-il concevable que la fortune puisse à tel point enténébrer une cervelle humaine, et effacer si complètement le souvenir d'un passé si récent ?

Car enfin, le député de Saint-Boniface devrait au moins se rappeler qu'il n'est point de ceux qui sont arrivé au Manitoba la poche pleine de "greenback," et si ses compatriotes d'alors avaient professé les mêmes théories que lui, ils auraient pu, à bon droit, le considérer comme un détestable immigrant.

Son exemple est le meilleur démenti qui puisse être infligé à ses théories, et le meilleur conseil à lui donner, c'est de se rappeler sa propre histoire.

Il est permis de penser que là où il a réussi mille autres peuvent réussir aussi bien, qui, à défaut d'autant de suffisance, ont peut-être d'autres raisons d'espérer.

Dans le cours de son bavardage en Chambre, le député de Saint-Boniface a laissé échapper bien d'autres balourdises ; ce serait perdre notre temps que de vouloir les relever toutes.

Nous n'en citerons qu'une, car elle est capitale et bien démonstrative de sa présomption.

A propos d'éducation M. Lauzon a déclaré que, une jeune fille payée $125 par an était tout aussi bonne qu'un instituteur *importé*, payé $400.

Comment, M. Lauzon, un homme complètement illétré, qui sait tout juste signer son nom, peut-il prétendre juger en matière d'éducation ?

De grâce, à défaut de modestie, ayez au moins peur du ridicule, cher Monsieur, et si ce n'est pas pour vous, que ce soit pour nous, tout au moins !

Ayez pitié de vos électeurs, ayez pitié de ceux aussi qui vous ont si vaillamment soutenu dans votre lutte électorale, et qui, aujourd'hui, doivent si péniblement souffrir de leur méprise.

Pour le bon renom de la race canadienne-française, de grâce, cher Monsieur Lauzon, refrenez votre ardeur oratoire.

Dans votre propre intérêt, ce que vous avez de mieux à faire, croyez-nous, c'est d'imiter le silence prudent de certains de vos collègues.

OU EST LE PROGRES ?

On se plait parfois à vanter l'immense progrès intellectuel réalisé en notre siècle ; l'on s'émerveille de la facilité offerte à l'esprit humain par l'électricité, l'on ose entrevoir l'avenir prochain, dans lequel la suppression des distances, la rapidité de propagation de la pensée, en rapprochant les hommes et leur permettant de se mieux connaître, assureront l'universelle fraternité, et l'on s'honore de vivre en un tel siècle.

Ce sont là, semble-t-il, d'étranges erreurs ; car, à considérer les faits journaliers, l'on s'aperçoit bien vite que l'électricité, si elle supprime les distances, ne supprime point les passions de l'homme, et l'instrument du progrès est devenu un instrument du mal.

En même temps que la diffusion de la science, se trouve facilitée l'œuvre de la calomnie ; tout ce qui vient de l'homme reste vicié de la même tache originelle et sert indistinctement au bien comme au mal.

Le progrès est sensible sous ces deux rapports.

Le télégraphe a été, en ces derniers temps, le véhicule le plus efficace de la calomnie.

Nous en avons eu la preuve en cette déplorable affaire Dreyfus, et tout l'effort réalisé par le genre humain n'a servi qu'à grandir l'agitation malsaine autour de ce qui, en d'autre temps, eut été restreint à l'enceinte de Paris, et qu'à permettre à des adversaires peu scrupuleux de s'en servir pour chercher à déshonorer la France aux yeux de l'univers !

Que voilà donc un progrès enviable !

La malignité humaine, allaitée par la jalousie et l'envie, profite la première, et presqu'exclusivement, des découvertes de ceux que l'humanité nomme ses bienfaiteurs.

Le télégraphe nous apporte chaque jour des preuves indéniables de la vitalité, de l'activité, de la richesse de la France, et la calomnie prévaut cependant d'une France en décadence, prête de son déclin.

Le télégraphe nous apprend que la France fournit à elle seule plus de la moitié des missionnaires catholiques, qu'elle verse à pleines mains l'or pour la Propagation de la Foi, pour le Denier de St Pierre, que des milliers et des milliers d'hommes assiègent les pèlerinages de Lourdes ou de Paray le Monial, que les évêques, en quête d'aumônes, sont toujours certains d'y rencontrer les âmes généreuses, remplisseuses d'escarcelles, que, en nul pays, les institutions religieuses ne sont plus assidument suivies, que les universités catholiques n'ont nulle part de clientèle plus nombreuse, et cependant l'on continue à pleurer sur la France athée, et à prier pour le salut de la Fille Aînée de l'Eglise.

La France athée et libre-penseuse d'une infime collection d'énergumes reste la personnification d'un peuple, chez qui se retrouve, au suprême degré, la charité, la foi simple et sincère, profonde parce qu'elle est raisonnée, et l'esprit de sacrifice qui fait les martyrs.

A quoi bon, alors, ces prétendus progrès s'ils ne servent qu'à provoquer l'erreur ?

L'incandescence électrique est impuissante à percer les ténèbres, dont les idées toutes faites et ressassées obscurcissent le jugement humain.

Tous les progrès réalisés n'ont-ils donc servi qu'à creuser davantage le puits au fond duquel les anciens plaçaient la vérité ?

La réalité est que, l'oreille humaine ne perçoit plus dans la multiplicité des échos qui bourdonnent autour d'elle, que ceux qui servent ses intérêts ou ses vices.

L'EDUCATION.

Il est une question sur laquelle on ne saurait jamais trop revenir, c'est celle de l'éducation, et le meilleur moyen d'arriver à un résultat fructueux, est de profiter de l'expérience des autres, chaque fois que l'occasion s'en présente.

Le rapport sur l'éducation dans la province d'Ontario, nous fournit aujourd'hui cette occasion ; il convient donc de s'y arrêter.

La province d'Ontario dépense pour ses 6,009 écoles $2,717,261 de salaires.

La moyenne du salaire pour les instituteurs est de $391 et pour les institutrices de $294.

L'on voit donc que les instituteurs et institutrices de la province voisine sont dans des conditions bien supérieures à ceux du Manitoba, sous le rapport du salaire.

Ces moyennes devraient être le but auquel on devrait tendre dans notre province si l'on veut vraiment obtenir un corps d'instituteurs capables.

Mais une autre remarque s'impose, qui vient corroborer ce que nous disions dans un article récent au sujet de l'avenir réservé aux instituteurs et institutrices.

Ontario, en effet, possède 130 écoles supérieures auxquelles est affecté un personnel de 579 professeurs donnant l'enseignement à 24,390 élèves.

L'existence de ces écoles supérieures offre au corps enseignant un débouché sérieux, un sujet d'émulation, qui fait absolument défaut à celui de notre province.

Les positions de professeurs dans ces écoles supérieures sont des positions enviables, qui justifient l'effort des instituteurs, et récompensent en fin de compte le savoir et le zèle.

Ici, rien de semblable.

Le jeune homme ou la jeune fille qui se consacre à l'enseignement avec la louable intention d'en faire sa carrière, est destiné à végéter éternellement dans des écoles de villages dont les ressources restreintes ne peuvent lui assurer une récompense suffisante à ses années d'efforts et de travaux.

Il y a là, nous le répétons, une anomalie cruelle, source de découragements certains et qui sera l'obstacle à la constitution d'un corps enseignant, capable et permanent.

Malheureusement il est plus facile d'indiquer le mal que d'y remédier, et pour notre part nous ne voyons pas trop comment arriver à une solution équitable.

La situation est d'autant plus sérieuse que dans un avenir prochain, cette anomalie risque de compromettre l'existence même de notre langue.

En effet les sujets sérieux, désireux de faire de l'enseignement leur carrière, seront bien obligés de diriger leurs efforts sur l'étude de l'anglais.

Ils feront forcément la comparaison entre la position offerte aux instituteurs anglais et celle des instituteurs français, et le résultat, hélas ! trop certain, sera de la jeter dans le camp anglais.

Tous les meilleurs sujets dirigeront leurs études et leurs efforts de ce côté, et il faudra nous résigner à ne garder que les non-valeurs incapables de cet effort.

Et l'on ne saurait leur en vouloir, en vérité ; car c'est le droit absolu de chaque homme d'utiliser ses talents au profit de ses intérêts.

Nous seuls serons responsables, qui sommes incapables de leur fournir les juste rémunérations auxquelles ils ont droit de par leurs travaux.

Le seul remède appréciable pour le moment nous paraît être d'accroître progressivement dans la mesure du possible le salaire de nos instituteurs, pour les plus capables, s'entend ; ce sera toujours une compensation qui justifiera l'émulation.

Peut-on l'espérer quand on entend professer des opinions du genre de celles qu'a déclaré le député de Saint-Boniface, en Chambre ; et quand le représentant de notre municipalité française la plus importante professe de semblables erreurs, peut-on en vouloir aux commissaires d'école des centres moindres, s'ils suivent les mêmes errements ?

Notre seule ressource, notre seul espoir sont dans le bon sens de notre population, et il convient de combattre sans cesse le bon combat pour arriver à faire pénétrer ces vérités : que l'instituteur seul fait l'élève, et que pour avoir de bons instituteurs il faut les payer convenablement.

Nous sommes loin encore de l'Autriche s'il en faut juger d'après un procès récent, au cours duquel le tribunal d'une ville autrichienne a déclaré que la qualification de "maître d'école" était injurieuse, et que le maître avait droit au titre d' "instituteur."

Travaillons donc à avoir des instituteurs et non point seulement des "maîtres d'écoles."

La chose dépend de nous, entièrement de nous.

L'Ivresse.

A quels signes peut-on, sans crainte de se tromper, affirmer qu'un homme est ivre ?

Cette question vient d'être résolue après d'amusants débats devant le magistrat de la Southwark Police Court, à Londres.

Deux loyaux sujets de la reine avaient été arrêtés et traduits en justice pour ivresse et désordre sur la voie publique—et Dieu sait s'il faut qu'un Anglais soit saoûl pour être arrêté pour ivresse ! Les deux prévenus protestaient néanmoins et déclaraient n'avoir bu que de l'eau. Finalement, une discussion scientifique s'engagea entre le Dr Jacquet, médecin-légiste, et le Dr Wall, l'un des inculpés.

—Oui, déclarait le Dr Jacquet, l'accusé était ivre, il marchait droit, mais tenait des propos incohérents.

—Pardon, proteste l'inculpé, qu'est-ce que l'ivresse ?

—Je considère qu'un homme est pochard lorsqu'il a assez bu pour que son jugement en soit altéré.

Excellente définition, opina le juge.

Et immédiatement, il se fit préparer un grog—comme à la cour de cassation—pour empêcher son jugement de s'altérer.